

**Objet : Accompagnement Juridique de la Communauté de Communes
Règlement des honoraires de la SCP HG&C Avocats.**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le Conseil au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°2020-06/17C du 3 juin 2020 portant délégation d'attributions accordées au Bureau communautaire et au Président,

Considérant qu'un aménageur va créer, sur la commune d'Aléna au lieu-dit Las Motas, 82 logements et qu'à ce titre un projet urbain partenarial (PUP) est envisagé à raison des travaux publics induits par cette extension urbaine,

Considérant que la technicité requise pour établir le PUP et les actes qu'il impose (notamment délibération et convention de PUP tripartite entre la mairie, l'aménageur et la communauté de communes),

Considérant par ailleurs l'urgence de préparer ces documents en vue du prochain conseil communautaire (décembre 2025),

Considérant qu'à raison de sa connaissance du dossier pour être le cabinet d'avocat qui conseille la commune d'Alenya, il apparaît opportun de confier cette mission spécifique d'accompagnement à la SCP HG&C Avocats, qui présente toutes les qualités requises pour cette mission,

Considérant que ledit cabinet propose une tarification forfaitaire de 2 000 €HT, soit 2400 €TTC, ce qui est une proposition très raisonnable en la matière,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De donner mandat à la SCP HG&C Avocats pour mener à bien la mission sus évoquée,

ARTICLE 2 :

De signer tout acte utile en la matière et notamment la lettre de mission avec proposition d'honoraires,

ARTICLE 3 :

D'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

19 NOV. 2025

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20251119-2025-11-34D-AU
Date de télétransmission : 19/11/2025
Date de réception préfecture : 19/11/2025

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114